



Paris, le 4 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMF réitère son soutien et son respect aux élus et à la population des outre-mers après les propos du ministre de l'Intérieur

A la suite des propos sur les outre-mers tenus par le ministre de l'Intérieur le 2 février, l'AMF tient à rappeler les éléments suivants.

Contrairement à ce qu'affirme le ministre, les compétences des collectivités n'ont pas été « données » par l'Etat mais relèvent de leur libre administration, consacrée par la constitution.

Le ministre a aussi entre autres déclaré : « *vous n'aurez d'autonomie demain que si vous êtes capable de produire ce que vous mangez, ce que vous consommez comme électricité* ». L'autonomie alimentaire ou énergétique ne saurait constituer un préalable à la libre administration, d'autant plus qu'aucune région de France ne produit entièrement ce qu'elle consomme ! Ajoutons que le déficit commercial de la France n'a jamais été aussi élevé qu'en 2022, ce qui ne remet pas en cause en droit sa capacité décisionnelle.

Le ministre a également affirmé que « c'est par la richesse économique que vous aurez des recettes, pas par des subventions ». L'AMF rappelle que les dotations ne sont pas des « subventions » mais des dus, qui viennent compenser la suppression par l'Etat de la fiscalité des collectivités. L'Etat est en outre mal placé pour dicter aux collectivités comment accroître leurs recettes, lui qui d'une part supprime un à un les impôts locaux, et d'autre part, qui est lui-même en déficit et contraint de recourir aux surprélèvements et à la dette pour son fonctionnement.

Par ailleurs, le ministre interroge : « *si la France s'en va de ces territoires, qui va venir si vous n'êtes pas capable de vous développer ?* ». Ce propos déplacé oblige à rappeler des évidences républicaines : ces « territoires » font partie de la France, elle n'y « vient » pas, et le ministre de l'Intérieur n'a pas à déclarer qu'elle saurait plus « s'en aller » des outre-mers que de l'hexagone.

L'exécutif devrait au contraire veiller à l'unité républicaine de la nation, et notamment faire en sorte que l'Etat soit mieux présent pour assurer la sécurité de la population qui relève de son ressort direct, empêcher les multiples trafics de drogue et d'armes d'entrer sur le territoire depuis les outre-mers, notamment la Guyane et les Antilles, et agir pour l'effectivité de l'offre de soins.

Les propos tenus sont démagogiques : ils alimentent des stéréotypes et nourrissent du ressentiment entre l'hexagone et les outre-mers, qui ne fait que créer de la division plutôt que d'apporter une solution aux problèmes concrets des outre-mers.

Enfin, le ministre déclare que « *le sujet institutionnel est un sujet d'élus* » qui n'intéresserait pas la population. Cette déclaration est d'autant plus surprenante qu'elle semble remettre en cause l'intérêt de la démarche engagée par le Président de la République de consultation des élus sur une réforme institutionnelle voulue aussi par Paris, et qu'elle affaiblit le travail du ministre délégué aux outre-mers. Quelle est la cohérence de l'Exécutif et quelles sont ses réelles intentions ?

L'AMF demeure aux côtés des élus et des habitants pour répondre aux enjeux des outre-mers et mener une démarche porteuse d'avenir au sein de la République Française.

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 61
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr